

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 84/198 du 22/02/84
Portant nomination de Monsieur André BIM-
BAKILA Alias Claude BIVOUA, en qualité de
Directeur Général de la Presse Ecrite.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu le Décret n°82/217 du 5 Mars 1982 portant attributions
et réorganisation du Ministère de l'Information, des Postes et Télé-
communications ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret
n°80/644 susvisé ;

Vu le Décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur André BIMBAKILA Alias Claude BIVOUA, Adminis-
trateur des Services de l'Information et de l'éducation, est nommé Direc-
teur Général de la Presse Ecrite.

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires
au présent Décret.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 22 Février 1984

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre de l'Information,
des Postes et Télécommunications

Daniel ABIBI.-

Le Ministre des Finances

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-